

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 3 avril 2025 et affichée le 3 avril 2025.

**MEMBRES PRÉSENTS :** Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARRERI, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christine THILL

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. Damien DAL MAGRO à M. Denis KOULMANN  
Mme Antonia RIZZA à Mme Amina DELEPORTE  
M. Dominique LAURENT à M. Bernard PREVOT  
Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI à Mme Colette NEGRI  
Mme Jocelyne RATEL à M. Daniel MALNORY  
M. Jean-Pierre VIGNOLI à Mme Ghislaine MELON  
M. Albert WALLECK à M. Armand LEJEUNE

**Secrétaire de Séance :** M. Armand LEJEUNE

**Assistaient également à la séance :** Mme Sandrine WOJCIECHOWSKI, Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote des taux d'imposition pour l'année 2025
- Budget primitif 2025 – commune d'Ennery  
Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57  
Constitution et comptabilisation de nouvelles provisions
- Attribution de subventions aux associations
- Contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2025
- Cession à l'euro symbolique du matériel de Police Municipale Mutualisée
- 39<sup>ème</sup> Tour de Moselle Cycliste : convention de partenariat avec le Cyclo Sport Thionvillois
- Demande de subvention au titre du dispositif AMISSUR
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

**Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal**

**2025-12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.51 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.65 %

Taxe d'habitation : 9.08 %

- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

**2025-13 BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE D'ENNERY**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération du 23 mai 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune d'Ennery, arrêté comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 414 376,99	13 414 376,99
Section d'investissement	11 222 182,30	11 222 182,30

**2025-14 APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS SUITE AU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57**

Madame le Maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire car elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder, à compter de ce jour, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

## 2025-15 CONSTITUTION ET COMPTABILISATION DE NOUVELLES PROVISIONS

La constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence. Elle consiste à prévoir une réserve financière pour faire face à un risque qui, s'il se réalise, entraînera une charge pour la commune. En cas de réalisation du risque, la provision sera utilisée pour y faire face et si le risque s'avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l'exercice duquel le risque aura disparu.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses relève des dépenses obligatoires et repose sur des écritures budgétaires (sur option) ou semi-budgétaires. Ce dernier mode d'écriture est le régime de droit commun des provisions avec un impact financier sur la section de fonctionnement.

Suite à l'information de la Direction des finances, Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que des provisions doivent être constituées.

Vu l'instruction M57 relative à la comptabilité des communes,

Vu l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de comptabiliser les provisions en mode semi-budgétaire pendant toute la durée du mandat (régime de droit commun),
- d'inscrire pour l'année 2025 au budget principal le montant des provisions comptabilisées au titre des débiteurs défaillants à hauteur de 358,74 €.

## 2025-16 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal les subventions aux associations au titre de l'année 2025. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution de soutiens selon le tableau ci-dessous :

Association	Subvention
Association des anciens combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs	1030,00 € (c 65748)
Amicale des donneurs de sang bénévoles d'Ennery, rive droite et ses environs	670,00 € (c 65748)
Association Indépendante des Parents d'Elèves	900,00 € (c 65748)
Atelier Couture et Création	300,00 € (c 65748) 170,00€ (c 20421)
Comité Communal d'Organisation des Fêtes d'Ennery	15 000,00 € (c 65748)
Club de l'Amitié Sénior	4 215,00 € (c 65748)
	215 € (c 65748) (Bénévoles Tour de Heu)
Conseil de Fabrique	2 100,00 € (c 65748)
Dojo Ennery 57	3 900,00 € (c 65748)
	435,00€ (c 20421)

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	30 916.95 € (c 65748)
Ennery Fitness	290,00 € (c 65748) 900,00€ (c 20421)
Groupe Vocal Arpège	700,00 € (c 65748) 700,00€ (c 20421)
Jeunesse Sportive Ouvrière Ennery	13 000,00 € (c 65748) 1 179,00€ (c 20421)
La Pause Yoga	315,00 € (c 65748)
L'Ardillon	2 000,00 € (c 65748) 816,00€ (c 20421)
Les Complices Compagnie théâtrale	300 € (c 65748)
Orchestre d'Harmonie Vents d'Est	4 377,97 € (c 65748)
Sporting Club	700,00 € (c 65748) 949,00 € (c 20421)
Tennis Club d'Ennery	5 400,00 € (c 65748) 1 465,00 € (c 20421)
Croix Rouge Française	160,00 € (c 65748)
Restos du Cœur	160,00 € (c 65748)
Société Colombophile	160,00 € (c 65748)
Société Protectrice des Animaux	160,00 € (c 65748)
APEI Vallée de l'Orne	160,00 € (c 65748)
Association Française de Premiers Répondants	160,00 € (c 65748)
ALYS	220,00 € (c 65748)
Une Rose Un espoir	600,00 € (c 65748)
Blouses Roses	220,00 € (c 65748)
RAFAEL	160,00 € (c 65748)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec une abstention :

- décide d'accorder les subventions aux associations et valide l'attribution détaillée selon le tableau ci-dessus,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2025,
- charge Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2025-17 CONTRIBUTION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES 2025**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement au dispositif de soutien mis en place par le Département de la Moselle pour les jeunes de 18 à 25 ans accompagnés par les Missions Locales, qui assurent la gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes et décident de l'attribution des aides individuelles destinées à concrétiser un projet de formation, d'accès à l'emploi ou des projets d'accompagnement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la contribution de la commune d'Ennery au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0.15 € par habitant
- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2025
- Charge Mme le Maire de prendre toutes mesures et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

**2025-18            CESSION DU MATERIEL DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE : INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE**

Par délibération n° 2025-07, en date du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a délibéré la cession à l'euro symbolique des matériels auxquels se rajoutent du mobilier et du matériel informatique.

La cession à l'euro symbolique de ce matériel fait émettre des écritures comptables pour constater la « subvention » versée au bénéficiaire de la cession du matériel à l'article 041 204411. Ces écritures comptables sont des écritures d'ordre qui se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. L'article 041 204411 est un compte d'immobilisation amortissable. L'amortissement sera effectué au taux de 100 % soit en totalité l'année de la cession.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la cession à l'euro symbolique des matériels complémentaires listés en annexe à la commune de Charly- Oradour
- Dit que le prix de cession sera constaté au compte 75888
- Dit que l'ensemble des matériels sera amorti en totalité sur l'année de la cession
- Charge Mme le Maire de prendre toutes mesures et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2025-19            39<sup>EME</sup> TOUR DE MOSELLE CYCLISTE : CONVENTION DE PARTENARIAT PAR LE CYCLO SPORT THIONVILLOIS**

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition du Cyclo Sport Thionvillois de d'organiser le départ de la 3eme étape en ligne, lors du 39<sup>ème</sup> Tour de Moselle Cycliste qui se déroulera le 20 septembre 2025.

Une convention de partenariat doit être signée entre la commune d'Ennery et le Cyclo Sport Thionvillois qui s'engage à effectuer les démarches administratives et assurer la sécurité et l'organisation le jour de la manifestation. La commune s'engage à apporter une aide financière de 5 000 € et une aide technique prévue en annexe de la convention.

Au vu du dossier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la convention de partenariat annexée à la présente
- Décide que cette dépense est imputée au budget principal 2025
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

**2025-20            DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF AMISSUR**

Madame le Maire propose de présenter une demande de soutien financier pour le programme de sécurisation sur la zone du Breuil de l'accès au groupe scolaire Albert Camus, au titre du dispositif AMISSUR.

Le programme consiste en la création d'une voie verte sécurisée de 3 m de large dès l'entrée de la zone, en la création d'un passage surélevé sur l'axe principal afin d'apaiser la circulation et sécuriser le passage piéton et de mettre en sécurité la traversée du parking.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet cité ci-dessus et valide sa réalisation
- Charge Madame le Maire de solliciter auprès du Département de la Moselle le versement d'une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route
- Décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune, et qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Ennery s'engage à augmenter d'autant sa participation
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

▪ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

• **2025-11**

Signature avec TOTALENERGIES de la convention SPOT en faveur de la promotion des économies d'énergie. Le montant de la contribution financière versée à la commune s'élève à 7.00 € HT/MWh Cumac, soit un montant estimé à 11 499.60 € HT.

• **2025-12**

Commande auprès de l'entreprise LORRAINE POMPES pour la pose d'un système de relevage solaire et d'une armoire électrique de commande pour la fontaine du parc zen. Le montant du devis est de 3 309.00 € HT.

• **2025-13**

Signature du marché public avec UTILIS pour l'acquisition de poids de lestage pour les barnums. Le montant total HT est de 1 341,48 €.

• **2025-14**

Signature du marché public avec UEM pour le remplacement d'un mât troué situé route de Flévy. Le montant s'élève à 2 241.67 € HT. Cette décision annule et remplace la décision 2024-102 en date du 11 décembre 2024.

• **2025-15**

Signature du marché public avec UEM pour le remplacement d'appareillages défectueux sur les terrains de tennis du complexe omnisports. Le montant s'élève à 1 398.16 € HT.

• **2025-16**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts suivants : Butte, Route de Flévy et cimetière israélite, Intérieur du cimetière israélite, Parcelle le long de la D1 jusqu'au rond-point Garolor, Périphérie rond-point Garolor, Fossé Belle Croix. Le montant s'élève à 15 809.40 € HT pour l'année 2025.

- **2025-17**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts du parc Gabriel BOHN. Le montant s'élève à 18 339.00 € HT pour l'année 2025.

- **2025-18**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts de la maison de santé. Le montant s'élève à 3 664.80 € HT pour l'année 2025.

- **2025-19**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts des étangs 1 et 2. Le montant s'élève à 5 206.40 € HT pour l'année 2025.

- **2025-20**

La signature du marché public avec TECHNIGAZON pour la régénération du terrain de sport naturel. Le montant du devis s'élève à 3 132.00 € HT.

- **2025-21**

Signature du marché public avec TECHNIGAZON pour l'entretien annuel du terrain de sport synthétique. Le montant du devis s'élève à 1 350.00 € HT.

- **2025-22**

Signature des contrats avec la société MICROBIB pour la bibliothèque municipale. Maintenance annuelle logiciel SAPENTIA pour un montant de 770.00 € HT. Abonnement annuel catalogue en ligne pour un montant de 706.00 € HT.

- **2025-23**

Signature d'un contrat avec la société INGEDUS pour l'achat d'un écran et d'un ordinateur pour la police municipale. Le montant s'élève à 933.00 € HT.

- **2025-24**

Signature d'un contrat avec la société MANUTAN Collectivités pour l'achat d'une barrière et d'un arceau de protection pour l'atelier communal (protection de la cuve à carburant). Le montant s'élève à 639.00 € HT.

- **2025-25**

Signature d'un contrat avec la société MANUTAN Collectivités pour l'achat de 6 cendriers extérieurs. Le montant s'élève à 1 293.50 € HT.

- **DIVERS :**

L'information de la Gendarmerie aux Elus est transmise au Conseil Municipal

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h45

Le Maire  
Ghislaine MELON